

Hommage à Ernst Zündel

(Message N°6000 de Bocage)

Notre dernier message sera un hommage à Ernst Zündel, le révisionniste germano-canadien à qui le révisionnisme doit tant !

Pour les révisionnistes, Ernst Zündel a joué un rôle incomparable : avec ses tracts, ses revues, toujours ponctuelles, en anglais et en allemand, son aide à la diffusion de tant de livres en diverses langues, ses émissions de radio, ses émissions de télévision, ses vidéos, il a été partout et il était toujours là pour stimuler le mouvement. Grâce à une formidable opération comme il savait les organiser, c'est à lui que l'on doit une belle victoire : celle de la suppression du chiffre de 4 millions de morts sur les stèles d'Auschwitz, chiffre remplacé plus tard par celui de 1 million et demi.

Et c'est surtout lui qui, en véritable chef d'orchestre, a organisé de main de maître ses deux procès de 1985 et 1988 à Toronto en faisant venir du monde entier, notamment pour le procès de 1985, révisionnistes et adversaires des révisionnistes afin d'organiser enfin devant un tribunal la confrontation des deux camps (inutile de dire que, soumis aux contre-interrogatoires inflexibles de l'avocat Douglas Christie conseillé par le Pr Faurisson, les adversaires avaient tant mordu la poussière qu'un homme comme, par exemple, Raul Hilberg, le "pape de l'exterminationnisme", refusera de se présenter à nouveau pour le procès de 1988 !). Nous pensons réellement que toute personne désireuse de se renseigner sur le révisionnisme doit commencer par lire "[Le Grand Procès de l'Holocauste](#)" de Michael Hoffman, aux éditions La Sfinge, en vente chez akribeia.fr

Il avait donc fallu mettre un terme à cette activité débordante et iconoclaste de Ernst Zündel et c'est le 5 février 2003 que ce "héros" (le mot est du Pr Faurisson) sera littéralement capturé à son domicile du Tennessee ; à partir de cette date, c'est-à-dire pendant 14 ans, cet homme se retrouvera bâillonné, dans l'incapacité totale de s'exprimer sur le sujet qui représentait toute sa vie : laver l'Allemagne, son pays d'origine, des accusations mensongères dont on l'accable. Après 7 années de prison, dont 2 au Canada dans des conditions proches de la torture et 5 en Allemagne, il devra traverser 3 années de mise à l'épreuve, mais ces 10 années de silence ne s'arrêteront pas là : afin de mettre toutes les chances de son côté pour obtenir le droit de regagner son domicile du Tennessee, il continuera pendant 4 ans à observer un mutisme presque complet... et nos correspondants auront bien remarqué que nous avons de notre côté fait le maximum pour respecter ce silence.

Hélas, le 31 mars dernier était rendue la décision définitive tant redoutée : alors que la porte reste ouverte à tant de migrants, les Etats-Unis, par la voix d'un certain Ron Rosenberg, chef du Bureau des recours administratifs du Département américain de la Sécurité intérieure, refusaient à tout jamais l'entrée sur leur territoire à cet éminent révisionniste et donc son retour à son propre domicile du Tennessee auprès de sa femme ! Pourtant la loi est claire : pour une personne condamnée à l'étranger qui sollicite l'entrée sur le territoire des Etats-Unis il n'y a interdiction que si la faute ayant entraîné la condamnation relève d'un "comportement jugé criminel selon les normes américaines", or "le fait de nier l'Holocauste et de tenir des propos antisémites [ce que n'a en réalité, JAMAIS fait E. Zündel] n'est pas un délit aux Etats-Unis", fera remarquer un certain Pr Eugene Volokh dans un article du "Washington Post" publié, cyniquement, le 24 avril, jour anniversaire de Ernst Zündel !

Ce n'est que le 9 mai que nous avons reçu copie de cette décision inique signée Rosenberg et les correspondants qui la désireraient pourront nous la réclamer.

Le 17 mai nous interrogeons E. Zündel sur sa réaction. Voici ce qu'il nous répondait:

Cette décision m'interdit à tout jamais de retourner aux Etats-Unis.

Plus je lis cette décision de Ron Rosenberg, plus je suis dégoûté. Je suis tellement dégoûté de cette mascarade hypocrite qu'il m'est quasiment impossible de la commenter.

Je résume, en gros :

J'ai engagé, dès le tout début [de mon installation dans le Tennessee], un grand avocat spécialiste de l'immigration qui avait plus de trente ans d'expérience du droit américain sur l'immigration. J'ai suivi à la lettre tous ses conseils pour me conformer aux règles américaines.

Tout se passait bien : je vivais avec ma femme, aux Etats-Unis, dans notre propriété ; je dirigeais notre entreprise d'édition ; on m'avait accordé un permis de travail, un numéro de Sécurité sociale, on m'avait fait un bilan de santé complet, y compris des rayons X et des tests de sida ; le FBI avait pris mes empreintes digitales ; j'ai même été interrogé par un agent spécial du FBI.

Il ne restait plus qu'une visite qui devait se faire avec un fonctionnaire de l'immigration avant qu'on m'accorde le statut de résident permanent et que je puisse vivre et travailler aux Etats-Unis tout le reste de ma vie.

(Après mon arrestation et ma déportation nous avons pu obtenir mon dossier tenu par le FBI et nous avons vu que l'agent spécial du FBI, qui s'appelait Scott Nowinski, avait recommandé à son siège de clore le dossier Zündel et de m'accorder le statut de résident permanent !)

Ingrid et moi avons continué notre vie, assurés que nous étions par nos avocats que tout n'était qu'une question de temps et de routine.

Nous avons été complètement pris par surprise quand tout d'un coup, un beau jour, j'ai été arrêté sans préavis, au cours d'une journée de travail où j'étais en train de mettre sous cadre des tableaux en prévision de l'ouverture prochaine de ma galerie d'art ! Les fonctionnaires américains ne m'ont pas autorisé à appeler mon avocat, et ils n'avaient pas de mandat d'arrêt ! Au lieu de cela ils m'ont déclaré que la date d'expiration de mon visa était dépassée ce qui était un mensonge évident et flagrant, une pure invention ; en fait c'était leur couverture pour pouvoir me déporter des Etats-Unis.

A cause de cette déportation, qui a eu lieu après les événements du 11-Septembre, les attaques sur le World Trade Center et sur le Pentagone, j'étais mis en prison au Canada [où Ernst Zündel avait vécu avant de rencontrer sa femme américaine] pendant deux ans en attendant qu'on décide de mon sort ! Puis j'étais qualifié de "menace pour la sécurité de la nation canadienne", où j'avais vécu pacifiquement et de manière productive pendant 42 ans, et déclaré "persona non grata" par le Canada.

J'étais ensuite déporté vers l'Allemagne et arrêté et menotté au pied de l'avion qui m'avait fait traverser l'Océan depuis le Canada, et immédiatement emprisonné à Mannheim, en Allemagne.

Là-bas, j'étais jugé devant un tribunal pour les écrits et les émissions que j'avais réalisés aux Etats-Unis et qui étaient parfaitement légaux en Amérique.

Après un interminable et grotesque procès à Mannheim j'allais être condamné à la peine maximale de 5 années de prison en vertu des lois allemandes controversées de l'après-guerre liées à l'Holocauste. J'ai perdu tous les appels et j'ai effectué chacune des minutes de cette condamnation de cinq années et j'étais enfin libéré le 1er mars 2010, avec néanmoins trois années encore de "mise à l'épreuve".

Pendant 14 ans nous nous sommes battus, ma femme Ingrid et moi, avec les tribunaux américains pour tenter d'obtenir que je réintègre les Etats-Unis. Nous avons pratiquement perdu tous les procès, et perdu aussi tous les appels. Nous avons dépensé des sommes incalculables en honoraires d'avocats et en procès.

Le résultat final, c'est cette décision de la Homeland Security [La Sécurité intérieure] signée d'un Ron Rosenberg. Cette décision a fait l'objet d'une critique de la part d'un professeur de droit américain de l'Université de Los Angeles qui répond au nom de Professeur Volokh et qui clarifie quelque peu les choses...

L'affaire Zündel est très révélatrice de l'état de la justice et des droits de l'homme dans l'Amérique d'aujourd'hui. Il y a un gouffre aux Etats-Unis entre la "réalité" et leur propagande !

Ernst Zündel continue de se dire vaincu, insoumis et il ne pliera pas !

P.S.: Le "Tabou" n° 15, entièrement consacré à Ernst Zündel, 208 pages + cahier photographique en couleur, est disponible chez [Akribeia](#) : 20 euros + port.